

Le 17 février 2015

[Traduction]

Fonction publique

M. Fitch : J'ai posé une question générale vendredi au premier ministre au sujet des congédiements de sous-ministres du gouvernement, et il s'est caché derrière le ministère des Ressources humaines, même s'il est indiqué dans la lettre de mandat que toutes les embauches et tous les congédiements passeront par le Cabinet du premier ministre ou seront laissés à sa discrétion. Le premier ministre a ensuite dit qu'il ne ferait pas d'observations sur des questions hypothétiques, ce qui était fort intéressant puisque j'ai posé des questions fondées sur des faits.

Je reviens de nouveau sur les faits. Le premier ministre pourrait-il confirmer, comme indiqué dans la lettre de mandat, que toutes les embauches et tous les congédiements passent par son cabinet?

[Original]

L'hon. M. Gallant : En ce qui concerne les questions que m'a posées le chef de l'opposition la semaine dernière, il y a deux options.

Premièrement, il y a celles basées sur ce que le chef de l'opposition dit être des faits, et je lui ai clairement indiqué que je ne peux pas discuter de dossiers de ressources humaines. Je ne peux pas le faire de façon générale et je ne peux surtout pas le faire ici, en public, à la Chambre, ni vraiment ailleurs non plus. C'est donc la première option, soit des questions basées sur ce que le chef de l'opposition dit être des faits, et je ne peux pas y répondre parce que je n'ai aucunement le droit de faire des commentaires sur des affaires touchant les ressources humaines.

Les questions hypothétiques constituent la deuxième option. Le chef de l'opposition essaie de sortir de la sphère des faits et des dossiers spécifiques concernant les ressources humaines en posant des questions hypothétiques auxquelles je ne vais certainement pas non plus répondre.

J'espère que nous pourrons répondre à des questions portant sur ce qui est important aujourd'hui, soit la création d'emplois, et en discuter plus longuement.

[Traduction]

M. Fitch : La question n'est ni hypothétique ni liée aux ressources humaines. C'est une question qui porte sur le style de gestion.



Examinons quelques éléments qui s'appuient sur des faits : 1) un comité était chargé d'examiner des secteurs du gouvernement et d'y apporter des changements qui permettraient de réaliser d'importantes économies, ce qui est un fait ; 2) le comité a été dissous, ce qui est un autre fait ; 3) le sous-ministre a été congédié, ce qui est là encore un fait. Pour ce qui est des éléments 1) et 2), selon les faits, le premier ministre nous confirmerait-il aujourd'hui qu'il a bien lui-même dissous le comité?

L'hon. M. Gallant : L'élément 1), tel que l'a qualifié le chef de l'opposition dans ses observations, reflète en fait son opinion. D'après le chef, les gens d'en face avaient un plan qui visait réellement à réduire le déficit. Si ces derniers avaient disposé d'un plan pour équilibrer les comptes, ils y seraient parvenus en quatre ans, comme ils l'avaient promis à la population du Nouveau-Brunswick en 2010. Ils n'y sont pas parvenus.

[Original]

Tandis que le gouvernement précédent n'avait pas un vrai plan pour équilibrer le budget, nous concentrons notre énergie pour redresser nos finances publiques et nous le faisons de façon responsable et équilibrée. Nous allons essayer d'augmenter les recettes grâce à la croissance économique, en développant l'économie et en créant des emplois.

[Traduction]

Nous avons en outre été tout à fait francs avec les gens du Nouveau-Brunswick et l'opposition. Nous devons aussi examiner nos dépenses. Nous avons lancé, de concert avec le ministre responsable de la révision stratégique des programmes, un processus exhaustif et inclusif. J'espère bien que l'opposition y participera pleinement. Je peux vous dire que les gens du Nouveau-Brunswick sont parties prenantes, et nous les remercions de leurs réflexions et de leurs idées.

M. Fitch : Encore une fois, il s'agit d'une question de style de gestion et de structure hiérarchique au sein du gouvernement en ce qui a trait aux directives. Qui dirige le ministère? Est-ce le premier ministre? Est-ce le ministre? Est-ce la personne qui occupe le poste de sous-ministre? S'agit-il d'une poignée de directeurs? Nous voulons comprendre le fonctionnement du gouvernement maintenant qu'il y a une nouvelle façon de faire, une nouvelle façon de diriger le gouvernement.

Vous voyez, il demeure qu'il y avait un comité. Nous avons un comité qui avait des idées pour trouver assez d'économies et générer suffisamment de recettes gouvernementales afin d'équilibrer le budget d'ici à 2017. En fait, si le premier ministre peut donner la directive de dissoudre un tel comité, ne peut-il pas ordonner que cette directive soit annulée si une mauvaise décision est prise au sein du gouvernement par un ministre, un sous-ministre, un directeur ou toute autre personne qui y donne les directives? Le premier ministre pourrait-il intervenir pour annuler la directive, rétablir le comité et progresser vers l'atteinte de l'équilibre budgétaire d'ici à 2017?



L'hon. M. Gallant : Parlons un peu de ce qui était en place. Des idées nous ont été transmises, et nous le reconnaissons. Je reconnais, pour la troisième ou quatrième fois, je pense, que certaines idées proposées par le gouvernement précédent n'ont pas été appliquées pendant son mandat. J'ai indiqué très clairement à l'Assemblée législative que chacune de ces idées serait examinée. Je peux vous garantir que certaines d'entre elles serviront. Je doute vraiment qu'elles servent toutes, car nous voulons nous assurer qu'elles cadrent avec notre vision et nos priorités. Toutes les idées seront considérées, et un grand nombre d'entre elles seront mises en oeuvre. Pour répondre à la question du chef de l'opposition, nous examinerons certainement ce qui s'est fait.

En ce qui concerne le style du gouvernement, je ne sais vraiment pas où veut en venir le chef de l'opposition. Je peux lui dire que je me concentre beaucoup sur les priorités, à savoir la croissance économique, la création d'emplois et l'assainissement de nos finances pour faire en sorte que notre province soit le meilleur endroit du pays où élever une famille. J'ai une excellente équipe de ministres et une excellente équipe de brillants parlementaires qui travaillent ardemment afin que ces trois priorités se concrétisent.

Budget

M. Fitch : Une unité gouvernementale avait été chargée de trouver des économies au sein de l'appareil gouvernemental. Si c'est ce que le gouvernement actuel souhaite accomplir, pourquoi a-t-il dissous l'équipe en question? En fait, nous étions très optimistes quant à l'équipe, aux progrès accomplis et au plan découlant du fait que les anciens ministres avaient proposé de recevoir une pénalité financière si nous n'atteignons pas effectivement les objectifs prévus en matière de réductions budgétaires. Contrairement au tapage qui a eu lieu la semaine dernière autour de la réduction de 10 % applicable aux traitements des ministres et de 15 % applicable à celui du premier ministre, lequel a tout simplement cessé lors leur tournée « jetons le blâme sur les gens », nous avons le plan, le mandat et l'engagement nécessaires, car nous étions prêts à subir des pertes financières si nous ne parvenions pas à réduire les dépenses.

Le premier ministre examinera-t-il les plans qui ont été proposés et les idées mises en oeuvre? Envisagera-t-il de mettre un frein à sa folie dépensière et de rétablir l'équilibre budgétaire d'ici à 2017?

L'hon. M. Gallant : Par où commencer? D'abord, le statu quo ne donnait pas de résultats. Sans contredit, nous avons connu le premier gouvernement de l'histoire à ne pas enregistrer de création ni de gain net d'emplois. Il s'agissait du premier gouvernement en 40 ans à se trouver dans une telle situation. Le statu quo, autrement dit, les mesures que les gens de ce gouvernement ont prises pour tenter d'éliminer le déficit, n'a pas fonctionné. Ces derniers n'ont atteint aucune de leurs cibles.

Cela dit, nous considérerons tout de même les idées que les gens du gouvernement précédent ont laissées, mais, à mon avis, il est très important de dire qu'ils n'avaient pas de plan pour équilibrer les comptes. Encore une fois, s'ils avaient disposé d'un plan, ils auraient équilibré les



comptes. En fait, ils ont très clairement indiqué dans le budget qu'ils ont préparé lorsqu'ils étaient au pouvoir que le déficit persisterait en 2017. Tout ce que les gens d'en face ont su faire, c'est créer une ligne imaginaire qui permettrait de trouver une somme mystère de plus de 300 millions de dollars. Ils auraient trouvé comme par magie, on ne sait où, ces 300 millions pour équilibrer les comptes.

Nous ne procéderons pas ainsi. Nous allons parler aux gens du Nouveau-Brunswick pour recueillir leurs idées, créer des emplois et assainir nos finances, chose que l'ancien gouvernement n'a pas su faire.

M. Fitch : Je pense que le premier ministre divague peut-être, car ses propos sont en réalité très ironiques. Quand on examine la plateforme des gens d'en face, elle prévoit des économies pouvant atteindre 250 millions de dollars ou d'au moins 250 millions. La somme concorde étonnamment avec les 300 millions dont nous avons parlé. Or, les gens d'en face ont monté la barre comme par magie, comme se plaît à le répéter le premier ministre, à 600 millions. Quand les gens du gouvernement parlent d'équilibrer le budget, je me souviens que, dans leur plateforme, ils ne prévoyaient pas du tout équilibrer le budget pendant le mandat actuel.

Lorsque le premier ministre parle des quatre dernières années, il doit considérer les quatre années à venir. Les gens d'en face prennent des décisions maintenant. Ils sont censés faire les choses différemment, alors pourquoi le coup de pouce au chapitre des paiements de transfert et d'Énergie NB, ainsi que toutes les recettes supplémentaires générées... S'ils peuvent mettre un frein à leur folie dépensière, pourquoi ne peuvent-ils pas atteindre l'équilibre budgétaire en 2017?

L'hon. M. Gallant : D'abord, permettez-moi d'apporter quelques précisions. En fait, nous avons indiqué aux gens du Nouveau-Brunswick pendant la campagne électorale que le budget au compte ordinaire serait équilibré au cours de la quatrième année de notre mandat. Or, si, par bonheur, nous avons le privilège de continuer à gouverner après les prochaines élections, tous les comptes de la province seront à l'équilibre d'ici à la sixième année de mandat, compte tenu des dépenses en immobilisations que nous voulons faire pour investir dans nos infrastructures, créer des emplois, stimuler l'économie et favoriser la croissance économique à long terme.

Je dois souligner le fait que nous avons un plan. Nous avons parlé très ouvertement de ce plan. Nous avons demandé aux gens du Nouveau-Brunswick ainsi qu'aux parlementaires du côté de l'opposition d'y contribuer. Toutefois, ces derniers ne viennent à l'Assemblée législative que pour... D'une part, ils disent que nous réalisons trop de compressions. D'autre part, ils affirment que nous dépensons sans compter.

Nous faisons exactement le contraire sur les deux plans. Nous faisons preuve d'une grande prudence lorsqu'il s'agit d'investir l'argent des gens du Nouveau-Brunswick et nous engagerons certainement une discussion stratégique sur notre façon de dépenser cet argent. Nous ferons en sorte de créer des emplois pour augmenter nos recettes. Soyez-en sûrs.



Financement des soins de santé

M. B. Macdonald : Nous avons appris la semaine dernière que la somme de 200 millions prévue au budget pour apporter des améliorations fort nécessaires à l'hôpital Chalmers s'est volatilisée, car le projet a été mis de côté par le ministre. Le budget prévu pour le centre de santé de Fredericton était de 1,6 million pour cette année et de 4 millions pour l'année prochaine. Or, le budget s'élève maintenant à 4,8 millions pour l'année en cours. Toutefois, pour ce qui est de l'hôpital Chalmers, 4 millions étaient affectés à la planification cette année, 16 millions étaient prévus pour l'année prochaine et 16 millions, pour l'année suivante, sur les 200 millions prévus.

Arrêtons-nous sur les 4 millions affectés à la planification cette année. Le ministre nous a dit que seule une somme de 90 000 \$ avait été dépensée. Je sais qu'il veut en rejeter la responsabilité sur le Réseau de santé Horizon, mais il demeure qu'il est le ministre responsable du Réseau Horizon. Le ministre est en poste depuis cinq mois, et j'aimerais savoir à quel moment il a pris connaissance du retard d'exécution du projet de l'hôpital Chalmers et ce qu'il a fait à cet égard. A-t-il aidé les responsables? Leur a-t-il fourni des ressources supplémentaires ou a-t-il réaffecté ailleurs les fonds au cours de l'exercice?

L'hon. M. Boudreau : Le député connaît très bien les détails du projet. Nous en parlons depuis plusieurs jours à l'Assemblée législative. Tout a commencé quand l'ancien ministre de la Santé a pris la parole à la Chambre pour dire : Nos finances sont assainies. Le déficit atteignait alors 400 millions de dollars. Nos finances publiques ne sont pas assainies, et, en tant que gouvernement, nous avons eu des choix à faire en ce qui concerne le budget de capital qui a été présenté peu avant Noël. Les demandes ont dépassé notre capacité de financement.

Quand nous avons examiné la liste de projets pouvant prendre tournure, cinq projets ont été sélectionnés en raison de leur état d'avancement. Il s'agit du Centre hospitalier universitaire Dr-Georges-L.-Dumont et de l'hôpital de Bathurst, dans la région Chaleur. Nous devons aussi mettre la dernière touche au projet de centre de santé mentale, dans le Restigouche.

[Original]

Nous avons le centre de santé communautaire du centre-ville de Fredericton...

[Traduction]

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. B. Macdonald : Le ministre nous dit qu'il a fait des choix difficiles, mais je suis sûr que nous finirons par savoir de quoi il retourne. Je ne suis pas préoccupé, à l'heure actuelle, par le fait qu'il manque 196 millions de dollars. Je veux me concentrer sur les 4 millions. Qu'en est-il? Le ministre joue au prestidigitateur. Il dispose, d'un côté, d'une somme de 4 millions pour la planification au titre du projet de l'hôpital Chalmers et, de l'autre, de 4,8 millions pour la



clinique de Fredericton. Après vérification, il ne reste plus qu'une somme de 4,8 millions pour la clinique de Fredericton. J'aimerais bien savoir où est passée l'autre somme, celle de 4 millions.

Je suis très curieux, car l'hôpital Chalmers a présenté une demande afin de récupérer les fonds. Si l'hôpital n'était pas le bénéficiaire de ces fonds, pourquoi chercherait-il à les récupérer? Nous devons savoir où sont allés les fonds et si le ministre est effectivement intervenu pour les réaffecter ailleurs que là où ils étaient destinés, soit à la planification.

L'hon. M. Boudreau : Encore une fois, je rappelle au député d'en face que l'ancien gouvernement a fait une annonce au sujet du projet, donnant l'impression à tout le monde que nos finances étaient assainies, alors que ce n'était pas le cas.

Tout cela étant dit, comme il s'agissait d'une année d'élections, l'ancien gouvernement a annoncé, au titre de son dernier budget de capital, une somme de 4 millions de dollars affectée à l'Hôpital Dr Everett Chalmers. Toutefois, lorsque le moment a été venu de préparer le budget de capital pour le prochain exercice, il a été porté à notre attention que, sur les 4 millions, seulement 90 000 \$ avaient été investis dans le projet. Deux autres projets de grande envergure et trois autres projets ont été jugés plus avancés pour une mise en chantier cette année. C'est pourquoi nous avons fait les choix qui s'imposaient. Cela ne veut pas dire que le projet de l'Hôpital Dr Everett Chalmers ne verra jamais le jour, mais il ne faisait tout simplement pas partie des priorités cette année.

M. B. Macdonald : Je sais que le ministre a eu quelques jours pour réfléchir à la question, mais nous ne sommes toujours pas plus près de la vérité. Le ministre nous a dit vendredi que seulement 90 000 \$ avaient été dépensés cette année au lieu des 4 millions qui auraient dû l'être. En tant que ministre responsable du Réseau Horizon, je sais qu'il veut rejeter la responsabilité sur ses subordonnés, mais il est le ministre responsable en la matière.

J'aimerais tout de même savoir à quel moment le ministre a appris que l'important projet à l'hôpital Chalmers, qui est essentiel à la région, accusait un retard aussi considérable. Quand il en a pris connaissance, qu'a-t-il fait pour réaffecter les ressources? A-t-il retiré les fonds destinés au projet de l'hôpital Chalmers pour les affecter ailleurs ou a-t-il affecté plus de ressources à l'hôpital afin de terminer les travaux? Merci.

[Original]

L'hon. M. Boudreau : Étant donné que j'ai répondu à cette question à plusieurs reprises, j'encouragerais le député d'en face à écouter les réponses. Un montant de 4 millions a été mis de côté pour ce projet, mais, malheureusement, un montant de 90 000 \$ seulement a été investi dans ce dernier. Le reste de cet argent ne sera pas utilisé ; l'argent n'a pas été transféré vers un autre projet, et aucun arrêt n'a été indiqué concernant ce projet. Je ne peux pas expliquer pourquoi le projet était là, car je ne faisais pas partie du gouvernement lorsqu'il a été annoncé. En effet, c'est le gouvernement précédent qui l'a annoncé. Tout cela pour dire que, lorsque nous sommes venus à établir notre premier budget de capital, nous avons dû prendre



des décisions. Il fallait prendre des projets qui étaient prêts à aller de l'avant le plus vite possible parce que notre priorité est la création d'emplois, qui est aussi une priorité de la population du Nouveau-Brunswick. Par conséquent, nous voulions poursuivre les projets qui incluaient de la construction dès cette année.

Programmes sociaux

M^{me} Dubé : La semaine dernière, j'ai tenté d'avoir des réponses de la ministre du Développement social à savoir si le montant de plus de 7,2 millions de dollars qui avait été mis dans son budget pour l'année en cours, qui se termine à la fin mars, allait être affecté spécifiquement à la première année de l'implantation de la stratégie D'abord chez soi.

Des personnes âgées sont dans les hôpitaux. Le ministre de la Santé fait présentement une tournée de la province et il veut fermer des hôpitaux. Il parle même de convertir de façon permanente certains hôpitaux ou certains lits afin d'en faire des résidences pour les personnes âgées.

Je m'adresse encore à la ministre du Développement social cet après-midi. J'aimerais savoir si elle a pu faire ses devoirs. Peut-elle nous indiquer si le montant de 7,2 millions est encore bel et bien dans son budget? Quels sont les investissements qui ont été faits durant l'année en cours?

[Traduction]

L'hon. M^{me} Rogers : Nous croyons fermement en une province où les familles sont fortes. Cela signifie donner aux familles les outils dont elles ont besoin pour être fortes et donner aux partenaires communautaires les outils dont ils ont besoin afin qu'ils puissent jouer un rôle dans le soutien aux familles du Nouveau-Brunswick.

Les personnes âgées jouent un rôle très important au sein des familles néo-brunswickoises. Comme notre premier ministre l'a dit il y a quelques instants, nous sommes fermement résolus à mettre en pratique toute bonne idée émanant des gouvernements précédents. Parmi les excellentes idées présentées, il y a celle de maintenir les personnes âgées chez elles aussi longtemps que possible ; nous sommes donc fermement résolus à agir en ce sens.

[Original]

M^{me} Dubé : Voilà justement le but de ma question. Ce sont de bonnes idées, et une bonne stratégie a été mise en place. Beaucoup de partenaires ont été impliqués dans le développement de cette stratégie. Plus de 7 millions de dollars ont été mis de côté dans le budget de votre ministère pour voir à l'implantation de la stratégie en question.

Je pourrais peut-être vous poser une question plus spécifique. Dans la première année de la stratégie D'abord chez soi, qui doit se terminer à la fin mars, il devait y avoir de l'argent pour permettre à des agences dans chacune des régions de faire des évaluations à la maison pour



des personnes âgées de 70 ans et plus. Ces agences devaient évaluer leurs besoins et leur état résidentiel. De l'argent devait aussi être disponible pour aider ces personnes à faire des modifications afin de les protéger. Par exemple, des modifications peuvent être faites pour prévenir les chutes dans les maisons.

La ministre pourrait-elle nous indiquer qui font ces évaluations dans les régions? Quels sont les montants affectés? Comment les gens peuvent-ils avoir accès à ce type de services?

[Traduction]

L'hon. M^{me} Rogers : J'aimerais remercier la députée d'en face de la question. Encore une fois, l'emploi, l'assainissement de nos finances et le soutien aux familles constituent nos priorités. Pour assainir nos finances, il nous faut, entre autres, travailler de façon stratégique et travailler en collaboration. Nous mettons en pratique actuellement certaines des stratégies qui ont déjà fait l'objet de discussions, tout en poursuivant l'élaboration et l'examen de stratégies à long terme. L'objet est de maintenir les personnes âgées chez elles, mais aussi de travailler avec les partenaires communautaires à cet égard.

[Original]

M^{me} Dubé : La ministre vient tout juste d'admettre que le montant de 7 millions est perdu et qu'il faut l'oublier parce qu'il restera sur les tablettes.

La ministre vient tout juste d'admettre également que son gouvernement va repartir à zéro, alors que le travail avait été fait avec tous les partenaires qui s'occupent des personnes âgées au Nouveau-Brunswick. La ministre vient de nous dire que son gouvernement met tout cela de côté et recommence.

Pendant que la ministre fait cela, qui défend les personnes âgées du Nouveau-Brunswick? Le ministre de la Santé est maintenant en train de dire à la population du Nouveau-Brunswick que son gouvernement va convertir des lits d'hôpitaux en résidences permanentes pour les personnes âgées. Ne sommes-nous pas tous d'accord pour dire que les personnes âgées ne sont pas nécessairement à leur place dans ces résidences? Nos personnes âgées ont bâti notre province et elles méritent mieux.

Quand la ministre va-t-elle vraiment se lever pour jouer son rôle, qui est de protéger les personnes âgées? Elle doit dire au ministre de la Santé de s'occuper de son propre secteur. Le rôle du ministère du Développement social est de s'occuper de la santé communautaire, et il doit s'assurer d'offrir les meilleurs soins. En faisant cela, il aidera le ministre de la Santé...

[Traduction]

Le président : Le temps est écoulé. Le temps est écoulé, Madame la députée.



L'hon. M^{me} Rogers : Le gouvernement actuel accorde une très grande importance aux personnes âgées. Nous respectons au plus haut point les personnes âgées, qui ont bâti la société dans laquelle nous évoluons et ont joué un rôle dans notre éducation. Nous sommes fermement résolu à fournir des soins de longue durée de qualité aux personnes âgées de notre province.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

Fonction publique

M. Higgs : Des défis se posent à nous dans la province, et je serais la dernière personne à affirmer le contraire. Quand je pense à l'obtention de résultats, il est autant question du processus que des mesures.

Le travail d'une équipe de gestion de projets s'articule véritablement autour de six éléments clés, à savoir l'établissement d'objectifs clairs, l'accent clairement mis sur des résultats précis, la surveillance constante du rendement, la communication régulière des résultats, le recours à des correctifs au besoin pour redresser la situation et un rendement éprouvé. Tous ces éléments étaient réunis afin de dénicher les millions mystères. Les fonds mystères sont passés de 0 \$ à 400 millions et auraient très bien pu atteindre les 550 millions, des résultats documentés qui démontreraient le succès de la démarche. Il n'y a là aucun mystère.

Je demande ceci au premier ministre : Pourquoi une équipe de gestion si efficace ayant un rendement si bien établi aurait-elle été aussi rapidement dissoute?

[Original]

L'hon. M. Melanson : Comme l'a très bien expliqué le premier ministre, cet après-midi, il y a des idées proposées par l'ancien gouvernement dont nous reconnaissons la valeur. Il y a aussi des idées que nous, en tant que nouveau gouvernement ayant reçu un mandat des gens du Nouveau-Brunswick, voulons faire avancer. Lorsqu'il s'agit de travailler à redresser la situation financière de la province, nous avons une approche différente, qui consiste à inclure les gens du Nouveau-Brunswick qui veulent faire partie de la solution. Voilà l'approche du gouvernement actuel.

Nous demandons aux gens du Nouveau-Brunswick de s'impliquer et de proposer des solutions afin que nous puissions mettre de l'ordre dans les finances publiques et remettre en marche la province par l'entremise de la création d'emplois. Nous voulons faire le redressement de notre situation financière, et ce, afin de rendre la vie beaucoup plus abordable pour les familles du Nouveau-Brunswick.

Nous avons un processus qui implique les gens du Nouveau-Brunswick.



[Traduction]

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. Higgs : Parfois, je me sens presque coupable de respirer, car le processus représente une telle perte de temps.

Je dois dire que, lorsqu'il est question de processus et de résultats concrets, l'important est de donner des impulsions en ce sens. Il est possible de parler d'idées, mais, s'il n'y a aucun moyen de les mettre en pratique et de vraiment les concrétiser, la discussion a bien peu de valeur.

Le ministère des Ressources humaines, dont la grande force réside dans le perfectionnement des qualités de chef, est l'un des meilleurs ministères du gouvernement. Une gestion efficace des ressources humaines produit des chefs de file, les récompense et les fait progresser au sein de l'organisation. Il ne s'agit pas de faire l'éloge de la fonction publique. En fait, les fonctionnaires peuvent être et sont fantastiques, mais on doit leur permettre d'agir comme tels.

J'aimerais savoir quelles mesures le gouvernement prend pour former et appuyer les chefs de file de la fonction publique, c'est-à-dire ceux qui ont prouvé leurs capacités et qui ont à coeur d'obtenir des résultats pour la province.

L'hon. M. Gallant : Encore une fois, je veux simplement répéter que nous sommes réellement reconnaissants du travail qu'a accompli le gouvernement précédent. En fait, je ne pense pas que, au cours des dernières décennies, nous ayons entendu très souvent de tels propos à l'Assemblée législative. Nous sommes reconnaissants que certaines idées aient été proposées avant notre arrivée, ce qui nous permettra d'assainir nos finances.

Je veux indiquer très clairement et dire encore une fois que, pour la cinquième fois peut-être, nous considérerons toutes les idées. Ces idées feront l'objet d'un examen et d'une analyse, et certaines d'entre elles seront mises en oeuvre. Je ne peux évidemment pas promettre que toutes les idées seront mises en oeuvre. Par contre, je suis sûr que certaines idées ne le seront sans doute pas. Elles ne cadreront peut-être pas avec les critères, les priorités et la vision du gouvernement actuel. Cependant, je tiens à assurer aux parlementaires que toutes les idées seront examinées.

Quand nous parlons de dirigeants, nous pensons aux fantastiques sous-ministres et aux fantastiques fonctionnaires qui travaillent d'arrache-pied. Je veux prendre le temps de dire que des ministres fantastiques travaillent sans relâche à la révision stratégique des programmes. Grâce à leurs efforts conjugués, nous serons en mesure d'assainir nos finances.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.



Reddition de comptes

M. Higgs : Il est regrettable que certains des plus vaillants sous-ministres soient maintenant chez eux.

Il est très difficile, voire impossible, de former des chefs de file s'il apparaît évident que la prise de décisions se fait de façon irrationnelle, comme c'est le cas dans le processus que nous connaissons actuellement. Nous avons déjà présenté la *Loi sur la transparence et la responsabilisation financières* afin de maîtriser en partie une telle conduite irrationnelle. Les coûts liés aux élections en faisaient partie. Le véritable engagement que mon collègue a mentionné plus tôt aurait consisté en une réduction de 125 millions de dollars, faute de quoi chaque ministre se serait vu imposer une pénalité administrative de 2 500 \$ par an. Nous avons ainsi mis nos paroles à exécution. Nous étions si concentrés et si convaincus de réussir.

J'aimerais poser tout de suite la question suivante au ministre des Finances : Respectera-t-il la *Loi sur la transparence et la responsabilisation financières*? Maintiendra-t-il les exigences qui sont clairement énoncées dans la loi afin d'obtenir les résultats escomptés ou d'en subir les conséquences?

[Original]

L'hon. M. Gallant : Je pense qu'il est très important de faire remarquer à la Chambre que notre gouvernement est très engagé à redresser les finances publiques, et nous voulons obtenir l'aide de la fonction publique afin d'atteindre ce but. Bien sûr, comme le député vient de le dire, il est important de faire preuve de leadership. Pour ce faire, nous aurons l'aide des sous-ministres et d'autres personnes de la fonction publique, partout dans le système, y compris les ministres, qui travaillent très fort à la révision stratégique des programmes.

[Traduction]

En ce qui concerne la *Loi sur la transparence et la responsabilisation financières*, je pense qu'il est très important de souligner que les pénalités, qui nous semblent un moyen très fantaisiste d'aborder les finances de la province, n'ont été imposées qu'au cours de la dernière année du gouvernement précédent. Le tout permettait aux gens d'en face de ne pas avoir à payer les pénalités qu'ils auraient dû payer. À mon avis, nous avons joint le geste à la parole lorsque nous avons imposé une réduction du traitement à tous les ministres, ce qui est bien plus que ce qu'a fait le gouvernement précédent.

Baux de pétrole et de gaz

M. Stewart : La semaine dernière, j'ai essayé d'obtenir des réponses à mes questions au sujet du projet de loi 9. Le ministre de l'Énergie et des Mines n'a même pas pris note des questions ni daigné y répondre ; je vais donc les poser de nouveau aujourd'hui.



En plus de donner au Cabinet libéral le pouvoir d'interdire la mise en valeur du gaz naturel dans la province, le projet de loi 9 donne aussi au ministre de l'Énergie et des Mines le pouvoir de prolonger indéfiniment les baux de pétrole et de gaz ou lui donne carte blanche pour le faire. En accordant au ministre le pouvoir exclusif de prolonger indéfiniment les baux et les permis, le projet de loi 9 placera le Nouveau-Brunswick au même rang que des régimes minés par la corruption. Le ministre expliquera-t-il pourquoi il juge nécessaire d'éliminer les restrictions actuelles entourant la prolongation de permis et de baux et d'avoir le pouvoir d'accorder des prolongations possiblement illimitées?

L'hon. M. Arseneault : J'ai bien entendu la question la semaine dernière. J'ai dit que j'étais reconnaissant de la question.

Je suis très fier de siéger sous la direction du premier ministre Gallant et de son gouvernement. Sous la direction du premier ministre, lorsque nous disons que nous allons agir, nous passons de la parole aux actes. Voilà qui est très différent de ce que nous avons connu au cours des quatre dernières années. Nous avons passé les deux dernières années et demie à écouter les gens du Nouveau-Brunswick, lesquels étaient préoccupés par le gaz de schiste et la fracturation hydraulique. Nous avons imposé un moratoire. Nous en avons constamment parlé pendant les deux dernières années et demie et nous avons effectivement imposé un moratoire sur la fracturation hydraulique. Le moratoire sera levé seulement si les cinq conditions énoncées sont remplies et que, en conséquence, les gens du Nouveau-Brunswick se sentent à l'aise et en sécurité.

En ce qui concerne la question du député, j'aimerais bien encore une fois qu'il étudie ses dossiers. Sans la modification proposée, la loi actuelle... Les gens d'en face ont aussi déposé le projet de loi en question lorsque le député siégeait du côté du gouvernement. Pour ce qui est des permis de recherche, je suis déjà habilité à les prolonger d'une année à l'autre.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. Stewart : Faire de la politique autrement, mon œil. Le ministre a dit que seules les prolongations d'une année à l'autre étaient possibles. Nous nous préoccupons des ressources de la Couronne que le ministre pourra laisser entre les mains de compagnies qui ne voudront peut-être même pas mettre en valeur les ressources exploitables dans les concessions. Pourquoi le ministre abroge-t-il la disposition selon laquelle les terres cédées à bail doivent fournir des quantités rentables, au profit de baux pouvant être prolongés indéfiniment? Le fait d'autoriser un ministre à accorder des prolongations pour une durée illimitée à des compagnies empêche toute reddition de comptes au sein de notre système.

Voici ma question : Pourquoi le ministre ne veut-il pas expliquer pourquoi il délaisse la reddition de comptes prévue dans la *Loi sur le pétrole et le gaz naturel* et la remplace par son propre avis quant à la durée des baux de pétrole et de gaz à accorder?



L'hon. M. Arseneault : Je vais terminer ma réponse de tout à l'heure. En vertu de la loi actuelle, le ministre peut déjà, s'il le souhaite, prolonger la durée des permis de recherche d'une année à l'autre. En ce qui concerne les baux, en tant que ministre, j'ai le pouvoir de prolonger les baux pour une période de cinq ans, soit autant d'années que je veux jusqu'à concurrence de cinq ans.

Si le député craint tellement le gouvernement et le ministre actuels, pourquoi ne s'est-il pas exprimé au moment où son gouvernement a présenté exactement le même projet de loi?

Le président : Le temps consacré à la période des questions est écoulé.

